

une seule
option : **la**
compétence

Rapport annuel 2006



CHAMBRE DE LA
SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Sa mission est d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses 30 000 membres, qui œuvrent dans six disciplines, soit le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement. Elle veille aussi à ce que les professionnels du secteur financier sous sa gouverne exercent leurs activités dans l'intérêt de leurs clients. La mission de la Chambre s'actualise par un encadrement vigilant des pratiques et par l'amélioration continue des connaissances de ces professionnels.

// Lettre à la ministre des Finances	1
// Rapport de la direction	2
// Membres du conseil d'administration	5
// Rapport du syndic	6
// Rapport du président du comité de discipline	10
// Rapport du responsable du comité de l'Institut de formation	16
// Rapport de la responsable du comité de la relève	18
// Rapport du président du comité des sections	20
// Rapport de la responsable du comité de réglementation	22
// Rapport de la responsable du comité de gouvernance	23
// Rapport de la responsable du comité de vérification, finances et trésorerie	24
// États financiers	26
// Titres A.V.A. et A.V.C. décernés en 2006	34
// Collège électoral	35
// Les comités	39
// Profil des membres – 2006	40



Lettre à la **ministre des Finances**

Madame la Ministre,

Nous sommes heureux d'avoir eu, encore une fois cette année, le privilège d'être associés au conseil d'administration de la Chambre de la sécurité financière pour veiller à la protection du public, sa mission principale.

La Chambre de la sécurité financière poursuit sa mission en veillant à la formation, à la discipline et à la déontologie de ses quelque 30 000 membres, qui œuvrent en épargne collective, en planification financière, en assurance de personnes, en assurance collective de personnes, en courtage en plans de bourses d'études et en courtage en contrats d'investissement.

La Chambre s'appuie sur quatre valeurs fondamentales pour promouvoir l'apport de ses membres dans la société :

- intégrité
- leadership
- professionnalisme
- transparence

C'est sous le signe de la compétence que la Chambre s'est distinguée cette année en procédant à une vaste campagne de visibilité, mettant en valeur le professionnalisme de ses membres, qui suivent des règles très strictes et s'astreignent à une formation continue obligatoire pour toujours mieux servir le public.

La Chambre elle-même manifeste un haut niveau de compétence dans l'accomplissement de sa mission. Son leadership n'a d'égal que la rigueur qu'elle apporte à sa gestion. En notre qualité de représentants du public, il nous fait plaisir d'en témoigner.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos sentiments les plus distingués.

A handwritten signature in black ink that reads "Marie Vallée".

Marie Vallée
Représentante du public

A handwritten signature in black ink that reads "Richard Pelletier".

Richard Pelletier, M.Sc.A.
Représentant du public

C'est avec enthousiasme que nous vous présentons d'une même voix cette revue de l'année 2006 à la Chambre de la sécurité financière, une année remplie d'événements et de réalisations de grande portée pour l'avenir de la Chambre et de ses disciplines. Sur cette lancée, ce rapport conjoint de la présidence et de la vice-présidence exécutive concrétise une collaboration étroite et un travail d'équipe entre le président et le vice-président exécutif.

Au terme d'une septième année d'existence, 2006 fut probante pour la Chambre et nous sommes fiers de souligner que nous avons franchi le cap des 30 000 membres.

Rapport de la direction

Bilan de l'année 2006

// FORMATION CONTINUE

L'événement marquant de 2006 aura sans contredit été l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire* en novembre. Rappelons qu'il a été favorablement accueilli par l'ensemble des intervenants et partenaires de l'industrie des services financiers du Québec et même par plusieurs régulateurs canadiens qui pourraient s'en inspirer. En plus des nouvelles exigences de formation en conformité, qui soutiennent la compétence et l'éthique de nos membres, le nouveau règlement s'accompagne d'autres mesures innovatrices, telle l'admissibilité des formations comportant jusqu'à 50 % de contenu sur les produits et la possibilité de saisir les unités de formation continue (UFC) en ligne. En lien avec l'entrée en vigueur de ce règlement, nous avons pris l'engagement envers nos fournisseurs de traiter les demandes de reconnaissance d'activités de formation dans un délai maximal de dix jours ouvrables.

Toujours au chapitre de la formation continue, la 13^e édition de notre Colloque A.V.A., sous le thème « Les nouveaux défis » a connu un très bon succès, ce qui témoigne de son grand intérêt pour nos membres. Rappelons également que nous avons été un des partenaires principaux du Congrès de l'assurance et de l'investissement tenu à l'automne 2006.

// COMMUNICATIONS

À l'automne 2006, la Chambre a lancé une vaste campagne de publicité sous le thème « À la Chambre de la sécurité financière, nous avons une seule option : la compétence ». Cet effort continu de visibilité, tout aussi pertinent que nécessaire, visait à rappeler au public que la Chambre de la sécurité financière veille à la protection du public en s'assurant de la compétence de ses membres au moyen d'exigences rigoureuses en matière de formation continue et de déontologie. Diffusée à la radio et dans les journaux nationaux et régionaux, elle a été bénéfique à l'ensemble de nos membres grâce à la valorisation de leur professionnalisme.

Parallèlement à ce repositionnement médiatique, nous avons renouvelé la présentation visuelle de notre magazine et ciblé davantage son contenu pour mieux répondre à la réalité multidisciplinaire des membres. Nous avons en outre rafraîchi notre site Internet, par lequel il est dorénavant possible d'accéder gratuitement aux décisions disciplinaires. Dans la foulée, le site fait actuellement l'objet d'un processus de révision complète.



// GOUVERNANCE ET SECTIONS

Nos efforts en matière de communications ont aussi rejoint deux des principaux objectifs du conseil d'administration, qui consistent d'une part à mieux faire connaître la mission de la Chambre auprès des membres et du public, et d'autre part à susciter un sentiment d'appartenance en mobilisant les forces vives de ses membres issus de six disciplines distinctes.

À l'égard de ce deuxième objectif, le nouveau comité de la relève, qui a pour mandat d'établir une stratégie visant à faire augmenter le nombre de membres participant aux différentes structures de gouvernance de la Chambre, a commencé ses activités en 2006. Comme en témoigne le rapport du comité, qui apparaît plus loin dans ces pages, des groupes de discussion et un sondage auprès des membres ont déjà été réalisés pour bien cerner les motifs d'implication et orienter les actions à privilégier.

Pour leur part, les 20 sections ont maintenu leur excellent travail à l'égard de la formation continue en région, de la mobilisation des membres et de la diffusion de l'information aux membres. Ainsi, près de 180 activités de formation en salle ont été organisées par les différentes sections et elles ont reçu quelque 9800 inscriptions. Tel qu'approuvé par le conseil d'administration en 2005, un nouveau fonds a également été mis en place en 2006 pour aider les sections à financer leurs activités de formation.

Comme toujours, les sections se sont aussi illustrées par leur engagement et leur dévouement sans faille envers l'Association québécoise de la fibrose kystique. Pour l'année 2006, la somme totale recueillie par leur intermédiaire s'élevait à plus de 50 000 \$.

// ENCADREMENT DÉONTOLOGIQUE

Au chapitre de l'encadrement déontologique, mentionnons que depuis 1999, la Chambre traite en moyenne près de 400 demandes d'enquête par an, 518 en 2006. Par ailleurs, nous sommes heureux de souligner la nomination par le ministre des Finances de M^e Guy Cournoyer à titre de vice-président du comité de discipline et ce, pour un mandat de trois ans. Rappelons que l'encadrement disciplinaire repose sur le principe du jugement par les pairs et assure l'intégrité de la profession et la confiance du public; le public, et par conséquent notre industrie, en tirent avantage.

Finalement, la responsabilité de syndic a été confiée au début de 2007 à M^{me} Léna Thibault, dont la vaste expérience en valeurs mobilières constitue un atout appréciable pour la Chambre. Nous désirons ici exprimer notre appréciation à M^e Micheline Rioux, qui poursuivra son travail à la Chambre à titre de syndic adjoint.

// REPRÉSENTATION

En marge de sa mission fondamentale, qui consiste à encadrer la formation et la déontologie de ses membres, la Chambre exerce une vigie constante à l'égard des changements réglementaires qui peuvent influencer la pratique de ses membres et intervient régulièrement en leur nom et dans l'intérêt du public. Ainsi, nous entretenons des discussions constantes avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans différents dossiers qui touchent la protection du public et la distribution de produits et services financiers. Nous avons aussi fait des représentations auprès de divers organismes et partenaires du domaine de l'assurance, dont les régulateurs pancanadiens réunis au sein des *Canadian Insurance Services Regulatory Organizations* (CISRO).

Dans le domaine des valeurs mobilières, nous avons participé pour une première fois au *CEO / Regulators Summit* organisé par l'Institut des fonds d'investissement du Canada (IFIC). Tenu en novembre 2006 à Toronto, ce sommet regroupait les dirigeants du monde des fonds communs de placement et les régulateurs pancanadiens de l'industrie.

Au cours de l'année 2006, nous avons également participé à une consultation relative à la distribution de produits d'assurance par les concessionnaires automobiles, de même qu'à la troisième étape de consultation du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) concernant la gestion des conflits d'intérêts potentiels.

Nous avons par ailleurs préparé en 2006 un important mémoire, qui a été présenté le 7 février 2007 à la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale, sur la protection des épargnants dans les secteurs des fonds communs de placement. Nous y avons notamment fait valoir notre position à l'égard du Fonds d'indemnisation des services financiers et présenté la Chambre de la sécurité financière comme l'option québécoise capable d'encadrer, d'une part, les activités des cabinets en épargne collective basés au Québec, et, d'autre part, de réaliser sa mission relativement aux représentants œuvrant dans les disciplines de l'assurance de personnes, de l'assurance collective de personnes, de la planification financière, du courtage en épargne collective, du courtage en plans de bourses d'études et du courtage en contrats d'investissement. Cette proposition vise à garantir la pérennité d'un organisme d'autoréglementation (OAR) multidisciplinaire enraciné au Québec, simplifiant ainsi l'accès aux mécanismes de protection offerts au public. Elle a été élaborée dans le cadre de la Réforme de l'inscription, qui a pour objectifs l'harmonisation, la modernisation et la simplification de la réglementation des valeurs mobilières au Canada, réforme pilotée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

// AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Quant à sa gestion interne, la Chambre a poursuivi sa politique de saine gestion des finances. Ainsi, pour la deuxième année consécutive, elle a dégagé un surplus, tel que demandé à la dernière assemblée générale. La Chambre est donc en bonne voie de se doter d'une réserve financière appropriée compte tenu de ses responsabilités.

Au chapitre des ressources humaines, la rémunération du personnel a été confirmée à la médiane du marché au cours de 2006, de manière à pouvoir mieux répondre à nos objectifs de recrutement et de rétention de ressources humaines compétentes. Rappelons enfin que la Chambre s'est installée, en août 2006, dans des locaux plus adéquats et ce, sans devoir supporter une hausse des coûts.

// REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre plus sincère gratitude aux membres du conseil d'administration, des comités et du collège électoral pour leur apport inestimable à la vie démocratique de la Chambre. Nous remercions également les membres du comité de gestion de la Chambre pour leur dévouement, ainsi que tout le personnel pour leur travail soutenu.

Comme vous pourrez le constater à la lecture des rapports des différents comités, la Chambre a entrepris de nombreux chantiers en 2006. Au cours de l'année 2007, nous entendons poursuivre sur cet élan afin de renforcer la valeur ajoutée pour le membre, professionnel des services financiers, et continuer notre action valorisée de protection du public.



Normand Caty, Pl. fin.
Président



Luc Labelle, M.Sc.
Vice-président exécutif



Membres du conseil d'administration

// PRÉSIDENT

Normand Caty, Pl. fin., représentant de la discipline planification financière

// VICE-PRÉSIDENT AUX VALEURS MOBILIÈRES

Gérard Chagnon, Pl. fin., représentant de la discipline courtage en épargne collective

// VICE-PRÉSIDENT AUX ASSURANCES

Stéphane Prévost, A.V.C., représentant de la discipline assurance de personnes

// ADMINISTRATEURS

Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., représentante de la discipline assurance collective de personnes

Clément Blais, représentant de la discipline courtage en plans de bourses d'études et courtage en contrats d'investissement

Diane Cinq-Mars, A.V.C., représentante de la discipline assurance de personnes

Lyne Gagné, MBA, représentante de la discipline courtage en épargne collective

Benoît Lizée, Adm.A., représentant de la discipline courtage en épargne collective

François Moïse, représentant de la discipline assurance de personnes

Richard Pelletier, M.Sc.A., représentant du public

Marie Vallée, représentante du public

// DIRECTION GÉNÉRALE

Luc Labelle, M.Sc., vice-président exécutif

Le syndic encadre les six disciplines dont la Chambre de la sécurité financière est responsable auprès des représentants, soit le courtage en épargne collective, la planification financière, l'assurance de personnes, l'assurance collective de personnes, le courtage en plans de bourses d'études et le courtage en contrats d'investissement. Le syndic a pour fonction d'enquêter à la suite d'une information selon laquelle un représentant aurait commis une infraction à une disposition de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (LDPSF) ou de ses règlements.

M^{me} Léna Thibault, syndic, assure l'application des normes déontologiques et professionnelles par la conduite d'enquêtes et de mandats disciplinaires. Le syndic est secondé par M^e Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin., syndic adjoint.

Rapport du **syndic**

// DEMANDES D'ENQUÊTE ET LEUR PROVENANCE

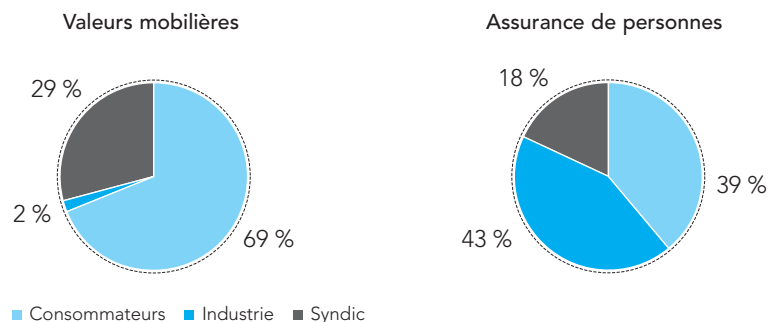
Au cours de l'année 2006, le syndic a reçu 518 demandes d'enquête, une hausse non négligeable de 31 % par rapport à l'an dernier.

Années	Demandes d'enquête
2006	518
2005	395
2004	455

Parmi les demandes reçues en 2006, 41 % avaient trait au secteur des valeurs mobilières et 59 % au secteur de l'assurance de personnes.

La majorité des demandes en valeurs mobilières émanaient des consommateurs (69 %) alors que du côté de l'assurance de personnes, seulement 39 % des demandes provenaient de ces derniers. C'est du côté de l'industrie que les demandes d'enquête sont les plus nombreuses (43 %) en assurance de personnes.

// PROVENANCE DES DEMANDES D'ENQUÊTE





// ALLÉGATIONS D'INFRACTION CONTENUES AUX DEMANDES D'ENQUÊTE EN 2006

Infractions alléguées	2006	2005
Communication d'information incomplète, trompeuse ou mensongère	191	129
Non-respect de la procédure de remplacement	112	136
Non-respect du mandat confié par le client	103	94
Conflits d'intérêts	92	46
Absence d'analyse de besoins	58	45
Appropriation de fonds	45	20
Falsification de documents ou contrefaçon de signatures	29	23
Non-communication de renseignements aux assureurs	12	15

Comparativement à 2005, on remarque une augmentation significative du nombre d'infractions relatives à un manque d'information ou à la communication d'information trompeuse ou mensongère, à des conflits d'intérêts et à de l'appropriation de fonds. En effet, le défaut d'information est le manquement le plus fréquemment constaté dans nos dossiers d'enquête. Le consommateur, bien souvent, n'a pas reçu les renseignements nécessaires à la compréhension d'un produit ou d'un placement et n'est pas en mesure de prendre une décision éclairée. Par ailleurs, les situations où un représentant fait passer ses intérêts avant ceux du consommateur sont de plus en plus courantes et le nombre de dossiers impliquant l'appropriation de fonds a plus que doublé depuis l'an passé.

// INFRACTIONS RETENUES PAR LE SYNDIC

Parmi les infractions les plus courantes en valeurs mobilières, ce sont la diffusion d'information trompeuse ou mensongère, le non-respect du mandat ainsi que les conflits d'intérêts qui sont les plus fréquentes. La diffusion d'information trompeuse ou mensongère et le non-respect du mandat confié par le consommateur sont aussi parmi les manquements les plus courants en assurance de personnes, auxquels s'ajoute le non-respect de la procédure de remplacement.

// DÉCISION DU SYNDIC

Au terme d'une enquête, le syndic, lorsqu'il l'estime opportun, peut déposer une plainte devant le comité de discipline à l'égard du représentant ou encore opter pour une mesure administrative.

Selon la gravité des infractions reprochées au représentant, au lieu d'assumer la conduite d'un mandat disciplinaire, le syndic peut décider de :

- fermer le dossier s'il juge que la demande est non fondée ou que les preuves sont insuffisantes ;
- transmettre une mise en garde au représentant concerné ;
- permettre au représentant concerné de signer un engagement volontaire visant à corriger sa pratique et à respecter la loi et les règlements.

En 2006, le bureau du syndic a pris **525 décisions** réparties comme suit :

115 avis verbaux et mises en garde

56 rencontres avec les représentants (qui souvent se concluent par la signature d'un engagement volontaire)

65 dossiers fermés sous la foi de la décision disciplinaire

101 preuves insuffisantes et (ou) demandes non fondées

91 autres décisions (l'absence d'autorité, le représentant visé a quitté l'industrie, le plaignant ne donne plus suite aux communications de la Chambre ou le transfert à une autre instance)

97 dossiers à porter devant le comité de discipline

Le plaignant qui est insatisfait de la décision du syndic de ne pas assumer la conduite d'un mandat disciplinaire peut soit déposer une plainte privée ou encore s'adresser au comité de révision de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En 2006, 12 demandes de révision ont été déposées auprès de l'AMF. Toutefois, aucune de ces demandes n'a donné lieu à une réouverture d'enquête.

// POINTS SAILLANTS DE LA JURISPRUDENCE 2006

Nous vous proposons une revue des dossiers disciplinaires marquants de l'année 2006.

En raison de la gravité des faits reprochés, il est à noter que les sanctions qui ont été appliquées cette année par le comité de discipline se révèlent parfois assez sévères. Cette évolution démontre l'importance accordée au respect de la déontologie et de l'éthique au sein de l'industrie.

- **Non-respect du mandat**
Dans la décision Biduk (CD00-0565), rappelons que la plainte reprochait au représentant d'avoir fait investir ses clients dans des fonds qui ne correspondaient pas à leur situation financière et à leurs objectifs ; d'avoir fait défaut d'informer ses clients ; et de ne pas avoir collaboré avec l'enquêteur du syndic. Le comité de discipline a statué que le simple fait de remettre le prospectus à ses clients n'exempte pas le professionnel de son devoir d'information. Il doit s'assurer que le client a bien compris les tenants et aboutissants de l'investissement qu'il recommande et ce, après avoir fait une analyse exhaustive de son profil d'investisseur. De plus, le comité considère que le défaut de collaborer avec le syndic ou le fait de répondre à ses demandes tardivement constitue une infraction grave et inadmissible pour un professionnel.
- **Autorité de la Chambre**
Bien que l'affaire Giroux (CD00-0585) fasse présentement l'objet d'un appel, ce cas est intéressant en ce qu'il confirme la compétence de la Chambre même lorsque des représentants proposent des produits financiers pouvant sortir des limites des activités autorisées par leur certificat d'exercice. Rappelons brièvement les faits relatifs à ce point. Le représentant, connu par ses clients en tant que conseiller en sécurité financière, leur a recommandé d'investir dans une compagnie de charbon et dans des contrats à terme sur devises. Lors de l'audition, l'intimé a présenté une requête en irrecevabilité sous prétexte que les gestes qui lui étaient reprochés avaient tous trait à l'offre de produits financiers qui ne lui étaient pas réservés par ses certificats.



L'intimé a soutenu que puisque ces gestes se situaient en dehors de son champ d'exercice professionnel, il ne pouvait pas faire l'objet d'une plainte devant le comité de discipline de la Chambre pour ceux-ci. Le comité a conclu que la pratique professionnelle du conseiller en sécurité financière ne se limite pas à simplement offrir les produits financiers pour lesquels il lui est nécessaire d'être en possession d'un certificat. C'est à titre de représentant en assurance de personnes ou conseiller en sécurité financière que le client avait traité avec l'intimé. Par conséquent, la requête en irrecevabilité a été rejetée.

- **Conflit d'intérêts**

Concernant le dossier Samson (CD00-0584), on reprochait au représentant d'avoir fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de sa cliente en la faisant souscrire une police d'assurance qui ne lui convenait pas. Le comité était d'avis que l'expert de la plaignante n'avait pas à établir de façon précise le montant de commission touché par l'intimé lors de cette transaction pour démontrer qu'il a priorisé ses intérêts au détriment de ceux de sa cliente. Il s'agit, somme toute, d'une question élémentaire que le comité est en mesure d'apprécier.

- **Police d'assurance vie universelle**

De façon générale, une police d'assurance vie universelle offerte uniquement comme un produit d'épargne ou comme abri fiscal est une transaction inappropriée pour un client. Avant d'offrir ce produit, le représentant doit d'abord avoir cerné un besoin d'assurance. Aussi, la décision Hamel (CD00-0604) fait clairement ressortir que compte tenu de la complexité de ce produit financier, la souscription d'un tel contrat nécessite des explications élaborées de la part du représentant.

Au cours de l'année 2006, plusieurs autres dossiers ont porté sur des infractions liées à la souscription de polices d'assurance vie universelle, notamment les décisions Blanchet (CD00-0571), P. De Courval (CD00-0550), Dépatie (CD00-0601), Major (CD00-0572), Samson (CD00-0584) et Sicconnelli (CD00-0569).

- **Plaidoyers de culpabilité**

En terminant, il est intéressant de noter que plusieurs intimés ont enregistré un plaidoyer de culpabilité au cours de 2006, de sorte qu'il y a eu au total 15 décisions de culpabilité et de sanctions réunies. Ces décisions découlent de recommandations communes des parties, notamment dans les dossiers suivants : Boisvert (CD00-0557), Carrier (CD00-0573), Desgens (CD00-0605), Denoncourt (CD00-0579), Fournier (CD00-0566), Thériault (CD00-0583) et Thibault (CD00-0564).

// REMERCIEMENTS

Je remercie très sincèrement l'ensemble de l'équipe du bureau du syndic. Votre compétence et votre engagement nous ont permis de faire face aux nombreuses demandes d'enquête que nous avons reçues en cours d'année et ce, malgré une tendance à la hausse de la complexité des dossiers.

Léna Thibault
Syndic

Les fonctions du comité de discipline s'inscrivent dans le cadre des responsabilités de la Chambre à l'égard du contrôle de l'exercice de la profession et de la garantie au public de l'accès à des services professionnels compétents et honnêtes.

Le comité est saisi de toute plainte disciplinaire écrite formulée contre un représentant par le syndic de la Chambre ou par une partie privée. Il est composé de deux membres nommés par le conseil d'administration de la Chambre et généralement issus de la même discipline que celle du représentant en cause. Ces derniers ont suivi une formation leur permettant de se familiariser avec le processus disciplinaire. Le comité est dirigé par un président désigné parmi les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec comptant plus de dix années de pratique.

Rapport du président **du comité de discipline**

// PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Le processus disciplinaire se déroule habituellement comme suit :

1. À la suite d'une enquête, le syndic (ou la partie privée) dépose une plainte écrite auprès du comité de discipline.
2. Le secrétaire du comité signifie la plainte au représentant.
3. Le représentant comparaît par écrit pour déclarer ou non sa culpabilité.
4. Si le représentant enregistre un plaidoyer de culpabilité, le comité tient habituellement une seule audition tant sur la culpabilité que sur la sanction.
5. Si le représentant plaide non coupable, le comité tient une audition sur la culpabilité.
6. Le plaignant a alors le fardeau d'établir la culpabilité du représentant.
7. Le comité, au terme de l'audition et de son délibéré, consigne sa décision par écrit et y expose ses motifs.
8. Si le représentant est déclaré coupable, une audition subséquente a lieu afin de déterminer la sanction.
9. Le représentant peut en appeler de la décision rendue par le comité de discipline devant la Cour du Québec dans les 30 jours suivant la signification de la décision.

Lorsqu'il y a déclaration de culpabilité, le comité peut imposer les différentes sanctions énumérées au *Code des professions* :

- la réprimande ;
- la radiation temporaire ou permanente ;
- l'imposition d'un cours de formation ;
- une amende variant de 600 \$ à 6 000 \$;
- le remboursement de sommes d'argent appartenant aux clients.



// L'ANNÉE 2006 EN CHIFFRES

Les plaintes

En 2006, le comité de discipline a reçu 61 nouvelles plaintes, une hausse de 9 % par rapport à 2005. Le tableau suivant donne les proportions des plaintes liées aux valeurs mobilières et de celles liées à l'assurance de personnes.

Année	Nombre de plaintes	Valeurs mobilières	Assurance de personnes
2006	61	39 %	61 %
2005	56	21 %	79 %
2004	26	15 %	85 %
2003	66	21 %	79 %

Les auditions

Le comité a tenu 116 jours d'audition dont la majorité – 60 jours – ont été consacrés à des auditions portant uniquement sur la culpabilité. Le tableau suivant illustre la répartition en nombre de jours selon le type d'audition.

Types d'audition	Nombre de jours
Auditions sur culpabilité	60
Auditions sur sanction	27
Auditions sur culpabilité et sanction	16
Auditions de requête en retrait de plaidoyer	2
Auditions de requête en radiation provisoire	2
Auditions de moyens préliminaires ou interlocutoires	8
Audition à la suite d'une réouverture d'enquête	1
Total	116

Une hausse de 14 % comparativement à 2005

Les manquements disciplinaires

Le comité de discipline s'est prononcé en 2006 sur un total de 416 chefs d'accusation. Après examen et audition des plaintes, le comité a maintenu 395 de ces chefs.

Dans le domaine des valeurs mobilières, les manquements disciplinaires les plus souvent évoqués relevaient :

- de placements qui ne correspondent pas à la situation financière du client et (ou) à ses objectifs d'investissements et (ou) contraires à ses intérêts ;
- d'informations et (ou) explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ;
- du défaut de respecter le mandat confié par le client.

En ce qui concerne le domaine de l'assurance de personnes, les manquements les plus fréquents ont été :

- informations et (ou) explications incomplètes, trompeuses ou mensongères ;
- défaut de procéder à une analyse des besoins du client ;
- défaut de respecter le mandat confié par le client ;
- défaut de fournir un préavis de remplacement et (ou) d'y procéder de façon conforme et complète.

// LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a établi le profil de l'investisseur de manière erronée	2	2	—	2 amendes 1 cours de formation	3 500 \$
... a contrefait des documents	1	1	—	1 amende 1 recomm. au FISF*	2 000 \$
... a proposé un placement qui ne correspond pas à la situation financière du client et (ou) aux objectifs d'investissements et (ou) transactions contraires aux intérêts du client	3	5	—	5 amendes 2 cours de formation 1 rad. temp.	15 000 \$
... a transmis de l'information et (ou) des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	4	23	—	10 amendes 10 cours de formation 13 rad. perm. 13 recomm. au FISF*	38 000 \$
... n'a pas établi ou a omis de mettre à jour le profil d'investisseur du client	1	2	—	2 amendes 2 cours de formation	4 000 \$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	3	4	2	4 amendes 3 cours de formation	9 000 \$
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour eux	1	3	—	3 recomm. au FISF* 3 amendes 1 rad. temp. 2 rad. perm.	6 000 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	1	13	—	13 rad. temp.	—
GRAND TOTAL		53	2	27 amendes 18 cours de formation 17 recomm. au FISF* 15 rad. temp. 15 rad. perm.	77 500 \$

* FISF : Fonds d'indemnisation des services financiers

// LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a agi comme représentant alors qu'il n'était pas inscrit	1	1	—	1 amende	3 000 \$
... a contrefait des documents et (ou) des signatures	5	31	—	7 amendes 9 rad. temp. 20 rad. perm.	11 000 \$
... paiement des primes d'assurance du client par le représentant	3	21	—	21 amendes	43 000 \$
... a créé un découvert d'assurance	2	3	—	1 amende 2 rad. perm.	2 000 \$
... a exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente	7	31	2	17 amendes 18 rad. temp. 13 rad. perm.	17 000 \$
... a fait de fausses représentations	1	1	1	18 rad. temp.	—
... a fait défaut de fournir un préavis de remplacement et (ou) l'a fait de manière erronée ou incomplète	11	14	4	1 amende 1 cours de formation 4 réprimandes 9 amendes	14 800 \$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'existence d'une police	4	12	—	1 réprimande 10 amendes 1 rad. temp.	17 600 \$
... a fait défaut de divulguer dans la proposition d'assurance l'intention de remplacer une police existante	6	9	—	5 réprimandes 4 amendes	8 000 \$
... a fait défaut de répondre aux demandes du bureau du syndic et (ou) de collaborer à l'enquête	2	4	—	1 amende 3 rad. temp.	3 000 \$
... a fait défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client	5	11	—	5 amendes 6 rad. temp. 6 cours de formation	19 000 \$
... a soumis une proposition à l'insu de l'assuré et (ou) l'a fait pour une personne fictive	2	2	—	1 amende 2 rad. temp.	1 000 \$
... a soumis une proposition sans avoir rencontré le client	2	1	1	1 amende	2 000 \$

// LES MANQUEMENTS DISCIPLINAIRES DES REPRÉSENTANTS EN ASSURANCE DE PERSONNES

(SUITE)

Manquements disciplinaires	Nombre de plaintes comportant ce chef d'accusation	Chefs retenus	Chefs rejetés ou retirés	Sanctions	Total des amendes
... a transmis de l'information et (ou) des explications incomplètes, trompeuses ou mensongères	15	58	7	12 amendes 5 cours de formation 40 rad. temp. 6 rad. perm.	29 600 \$
... n'a pas favorisé le maintien en vigueur d'une police d'assurance	7	7	1	4 amendes 1 cours de formation 3 rad. temp.	5 500 \$
... n'a pas fourni aux assureurs les renseignements d'usage et (ou) a fourni de faux renseignements lors de la souscription d'une police	7	8	2	4 amendes 3 rad. temp. 1 rad. perm.	7 500 \$
... n'a pas procédé à l'analyse des besoins du client	14	31	—	4 réprimandes 7 cours de formation 15 amendes 12 rad. temp.	26 700 \$
... n'a pas remis le préavis de remplacement au client et (ou) à la compagnie d'assurance	2	2	—	2 amendes	1 600 \$
... n'a pas respecté le mandat que lui avait confié un client	10	29	—	1 réprimande 6 amendes 4 cours de formation 18 rad. temp. 4 rad. perm.	14 300 \$
... s'est approprié des fonds à des fins personnelles ou n'a pas remis à un assureur ou à une institution financière les sommes perçues pour eux	5	57	1	1 réprimande 5 amendes 2 rad. temp. 33 rad. perm. 16 rad. perm. + remb. sommes détournées + recommandation au FISF*	10 000 \$
... s'est comporté de façon indigne ou immodérée	2	2	—	2 amendes	6 500 \$
... s'est placé en situation de conflit d'intérêts	2	7	—	4 rad. temp. 3 rad. perm.	—
GRAND TOTAL		342	19	16 réprimandes 24 cours de formation 129 amendes 139 rad. temp. 98 rad. perm.	243 100 \$

* FISF: Fonds d'indemnisation des services financiers

Les décisions

En 2006, le comité a rendu 70 décisions dont on retrouve la répartition dans le tableau qui suit. Parmi celles-ci, huit ont été portées en appel devant la Cour du Québec.

Types de décision	Nombre de décisions
Décisions sur culpabilité	25
Décisions sur culpabilité et sanction	19
Décisions sur sanction	18
Décisions ordonnant la radiation provisoire	2
Autres décisions, notamment sur des questions préliminaires ou interlocutoires	6
Total	70

Une hausse de 37 % comparativement à 2005

Les sanctions

En conséquence de la hausse du nombre de décisions rendues par le comité, le total des amendes imposées a augmenté, tout comme le nombre de radiations temporaires et permanentes. Le tableau ci-dessous illustre ce fait.

	Valeurs mobilières		Assurance de personnes	
	2006	2005	2006	2005
Total des amendes	77 500 \$	26 000 \$	243 100 \$	108 300 \$
Radiations temporaires	15	5	139	36
Radiations permanentes	15	5	98	95

Lorsqu'il s'agit de déterminer les sanctions, différents éléments sont considérés. Par exemple, le public a-t-il subi un préjudice dû aux fautes du représentant? S'agit-il d'un geste isolé ou d'actes répétitifs? Les membres du comité tiendront aussi compte, parmi plusieurs autres facteurs, notamment de l'expérience du représentant, de son passé disciplinaire ainsi que de sa volonté de corriger son comportement.

// REMERCIEMENTS

Pour terminer, je voudrais souligner l'importante contribution du vice-président du comité, M^e Guy Cournoyer, des présidents suppléants M^e Janine Kean et M^e Guy Marcotte, de la secrétaire M^e Marie Elaine Farley, ainsi que de la compétente équipe qu'elle dirige, à la bonne marche des activités disciplinaires. Leur précieuse collaboration aura permis au comité, malgré l'accroissement et la complexité grandissante des dossiers, de remplir diligemment et efficacement la mission que lui a confiée le législateur.

Je dois également souligner l'apport inestimable des membres aux travaux du comité. Leur dévouement aura permis, cette année encore, de confirmer le mérite d'un système disciplinaire centré sur le jugement des pairs.

À tous et à chacun, je dis sincèrement merci.



M^e François Folot
Président du comité de discipline

L'année 2006 a vu l'aboutissement d'un dossier majeur sur lequel les membres du comité de l'Institut de formation ont planché pendant plus de deux ans, soit le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire*.

Même si ce genre de règlement existe déjà dans d'autres organismes, celui de la Chambre de la sécurité financière innove par une nouvelle exigence de formation en conformité aux normes, d'éthique et de pratique professionnelle afin de soutenir les membres dans l'exercice de leur profession.

Nouveau Règlement sur la formation continue obligatoire

Conformité, pratiques
professionnelles

10 UFC

+

Matières générales

10 UFC

+

// 1 discipline

Au moins 10 dans les
matières spécialisées
= 30 UFC

// 2 disciplines

Au moins 10 dans les
matières spécialisées
= 40 UFC

// 3 disciplines

Au moins 10 dans les
matières spécialisées
= 50 UFC

Rapport du responsable **du comité de l'Institut de formation**

En plus des exigences en conformité, le nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire* amène d'autres nouveautés importantes :

- nouvelle période de qualification sur deux ans qui se terminera désormais le 30 novembre ;
- élimination du délai supplémentaire (période de grâce) ;
- possibilité de reconnaître des activités de formation comportant jusqu'à 50 % de contenu de formation sur les produits.

Grâce à ce nouvel outil, la Chambre de la sécurité financière marque un point important dans sa position de leader de la protection du public concernant la compétence de ses membres.

// UN PROJET DE LONGUE HALEINE

L'élaboration de ce nouveau règlement a commencé en 2004 par une vaste consultation des membres. Tournée des sections, sondage et camp d'orientation ont permis de connaître leur opinion sur le sujet. Nul besoin de mentionner que les grands scandales financiers que nous avons connus à cette époque ont grandement ébranlé la confiance du public et les membres de la Chambre étaient conscients de l'importance d'agir sur le plan de la conformité et de l'éthique.

Par la suite, l'année 2005 a été marquée par la synthèse de toutes ces consultations et par la rédaction d'une première ébauche du nouveau règlement. Finalement, après de multiples relectures et la réussite de tous les processus d'approbation des différentes instances impliquées dans ce dossier (comité de réglementation de la Chambre, gouvernement du Québec, etc.), c'est le 8 novembre 2006 que le Conseil des ministres a entériné notre règlement et le ministre des Finances a annoncé son entrée en vigueur le 30 novembre 2006.



// D'AUTRES DOSSIERS EN 2006

Parallèlement à l'élaboration de ce nouveau règlement, les membres du comité de l'Institut de formation ont eu à se pencher sur d'autres dossiers importants qui ont évolué au cours de la dernière année :

- la révision du processus de reconnaissance des activités de formation afin d'offrir un service plus efficace et plus rapide aux différents fournisseurs de formation ;
- la mise en place du processus permettant aux membres de saisir eux-mêmes en ligne leurs unités de formation continue (UFC) accumulées, à partir du site Internet de la Chambre ;
- le développement de nouvelles activités de formation à distance – principalement en conformité.

De plus, le Colloque A.V.A. a rassemblé 185 participants à sa 13^e édition, sous le thème « Les nouveaux défis », les 23 et 24 mars 2006 à Boucherville. Le comité de l'Institut de formation en a profité pour remettre son prix Robert-Lemay à M. Claude Rathel, A.V.A., Pl. fin., de la section de Québec. Rappelons que ce prix est décerné au membre ayant terminé le programme d'études universitaires menant au titre A.V.A. avec la moyenne générale la plus élevée.

// LA FORMATION : L'ANNÉE 2006 EN CHIFFRES

- Nombre total d'inscriptions aux activités de formation à distance : 3404
- Nombre total d'activités offertes en section : 179
- Nombre total d'activités de formation reconnues : 1673
- Nombre total d'UFC reconnues : 5215
- Nombre total de questionnaires retournés du *UFC.magazine* (5 parutions) : 34 429

// QUE RÉSERVE 2007 ?

La réalisation d'un dossier comme celui du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire* ne s'arrête pas lors de son entrée en vigueur. La Chambre poursuivra l'implantation de ce règlement en 2007 ainsi que sa promotion auprès des membres et du public.

Le développement de nouvelles activités de formation à distance fera aussi partie intégrante de notre programme, sans oublier l'appui aux sections de la Chambre dans l'organisation de leurs activités de formation.

// REMERCIEMENTS

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement l'ensemble des membres du comité de l'Institut de formation qui ont su relever un défi important. Ce travail permettra à nos membres de rester à la fine pointe de l'éthique et de la conformité et d'accroître sans cesse la confiance du public. Je remercie aussi M^{me} Nathalie Lajeunesse, directrice de la formation, ainsi que le personnel de la Chambre qui a contribué à cette belle réussite.

Clément Blais
Responsable du comité de l'Institut de formation

Composé de huit membres, ainsi que d'une personne-ressource de la permanence de la Chambre qui agit à titre de secrétaire, le comité de la relève a pour principaux mandats de susciter l'implication des membres dans les comités, les sections et le conseil d'administration de la Chambre, de faire comprendre le rôle de l'administrateur aux membres des comités et des sections, d'informer les membres intéressés sur le rôle de l'administrateur et de les accompagner dans leur engagement.

Rapport de la responsable **du comité de la relève**

Au cours de l'élaboration de son plan triennal 2005-2007, la Chambre de la sécurité financière a déterminé trois enjeux importants, dont celui d'orienter les activités de la Chambre essentiellement vers les membres.

À cet égard, il a été résolu, en octobre 2005, qu'un comité permanent de la relève soit mis sur pied pour assurer l'implication des membres dans les différentes instances de la Chambre : comités, collège électoral, conseil d'administration. Cette décision a été motivée par les prémisses suivantes :

- l'encadrement par les pairs est une valeur importante pour la Chambre ;
- le bon fonctionnement et la pérennité de la Chambre repose sur l'implication de ses membres ;
- la recherche de bénévoles voulant s'impliquer représente un défi constant qui requiert continuellement temps et énergie ;
- l'importance de s'assurer une relève bien préparée au conseil d'administration de la Chambre.

// **CONSULTER POUR MIEUX INTÉRESSER**

Afin de remplir son premier mandat, qui est de susciter l'implication des membres, le comité a convenu de procéder à la réalisation d'un sondage électronique auprès de 17 000 membres au cours du mois d'octobre 2006 dans le but d'établir un état de la situation et pour mieux orienter les mesures à prendre.



Les résultats ont permis de constater que la notoriété du collège électoral et le niveau de connaissance de son mandat sont très faibles, que le réseautage demeure la meilleure façon de motiver les membres à s'impliquer et que l'augmentation de la visibilité de la Chambre valoriserait la profession en plus d'augmenter le sentiment d'appartenance.

Conséquemment, les présidents des sections ont été sensibilisés à l'importance de bien accueillir les nouveaux membres et d'établir avec eux une relation de confiance. Chaque nouveau membre reçoit désormais une lettre de bienvenue de la part du président de la Chambre accompagnée d'une pochette d'accueil. Ensuite, les présidents des sections, sur réception d'une liste, sont priés d'inviter le nouveau membre à une prochaine activité de formation ou sociale dans le but de faciliter l'intégration et le réseautage. Finalement, afin de les appuyer dans leurs actions de sollicitation de délégués potentiels, une trousse d'information expliquant le rôle du délégué a été préparée et envoyée aux présidents des sections.

En terminant, je voudrais rappeler qu'il est de notre responsabilité de fournir à nos membres toute l'information dont ils ont besoin pour s'impliquer au sein de la Chambre. Un travail de tous les instants attend les membres du comité de la relève ainsi que les employés de la Chambre à l'œuvre dans nos dossiers. Je les remercie, ainsi que M^{me} Lise Provost, directrice des communications, de l'excellent travail accompli jusqu'à maintenant et je les encourage à poursuivre leur participation en 2007.

Diane Cinq-Mars, A.V.C.
Responsable du comité de la relève

La Chambre de la sécurité financière compte aujourd'hui plus de 30 000 membres répartis aux quatre coins du Québec. Pour l'appuyer dans ses activités de formation et de communication avec l'ensemble d'entre eux, la Chambre compte sur la collaboration de ses 20 sections régionales, qui couvrent l'ensemble de la province.

Les présidents de chacune des sections ainsi qu'un membre du conseil d'administration de la Chambre forment le comité des sections, qui a pour principales fonctions de diffuser l'information entre les sections et la Chambre et d'encadrer les sections et leurs membres respectifs dans leurs activités : organisation d'activités de formation, préparation de la relève, accueil des nouveaux membres, etc.

Rapport du président **du comité des sections**

Les présidents, appuyés par leur bureau de direction, doivent veiller à maintenir un haut niveau de confiance entre eux et leurs membres. Ils doivent être à leur écoute, tout en s'assurant d'offrir des activités de formation respectant la multidisciplinarité des membres et leurs besoins.

Toutefois, le travail du comité des sections ne s'arrête pas là. En effet, certains de ses membres sont invités au conseil d'administration de la Chambre, au comité de gouvernance, au comité de réglementation, au comité de l'Institut de formation et au comité de vérification, finances et trésorerie. De cette façon, la Chambre s'assure d'une représentativité et d'une implication de l'ensemble des sections dans ses différentes fonctions.

// ENCADREMENT ET DIFFUSION D'INFORMATION

En plus de participer aux travaux des comités nommés ci-dessus, le comité des sections s'est principalement concentré en 2006 sur l'encadrement des sections et la diffusion de l'information.

Comme il est mentionné dans le rapport du comité de l'Institut de formation, c'est près de 180 activités de formation en salle qui ont été organisées dans les différentes sections de la Chambre, totalisant 515 unités de formation continue (UFC). De plus, c'est près de 9800 inscriptions qui ont été enregistrées pour l'ensemble de ces activités de formation.

Le comité a aussi collaboré avec les sections à la tenue d'activités de financement et de sensibilisation à la fibrose kystique au cours du mois d'octobre. La tenue et le type d'activité étaient laissés à la discrétion de chacune des sections. En bout de ligne, ce sont des tirages, de la sensibilisation auprès des membres et des collectes de fonds lors d'activités de formation qui ont permis d'amasser plus de 50 000 \$.



En ce qui a trait à la diffusion de l'information, les sections ont continué de bénéficier de deux moyens de communication très efficaces pour démontrer leur dynamisme et leur mobilisation :

- des pages dédiées à l'intérieur du magazine *Sécurité financière* sous la rubrique « Vie régionale » (magazine paru à cinq reprises au cours de 2006) ;
- des espaces réservés sur le site Internet de la Chambre où les vice-présidents aux communications peuvent eux-mêmes diffuser les nouvelles de leur section.

// DES TRAVAUX DÉJÀ EN COURS

Parmi les principaux travaux amorcés en 2005 et qui se sont poursuivis en 2006, notons l'élaboration d'une proposition d'un mode juste et équitable de distribution de l'aide financière aux différentes sections, aide qui a pour objectif de contribuer au financement de la tenue d'activités de formation en région. Pour 2006-2007, ce sont 18 350 \$ qui ont été accordés pour des formations dans différentes régions.

De plus, les membres se sont entendus sur la révision des règles concernant l'attribution des prix Victor-Dumais et Ghislaine-J.-Laforte, afin de reconnaître plus judicieusement l'effort collectif des membres. En 2006, ces deux prix ont été remis à la section Laurentides en raison de la bonne organisation de la section, de son potentiel de croissance et de son excellence.

En terminant, nous tenons à souligner l'intérêt grandissant des membres à devenir délégué de leur section. En effet, la presque totalité des sièges (189 sur une possibilité de 190) réservés aux délégués des sections au sein du collège électoral ont été comblés en 2006. Cela indique l'intérêt des membres envers leur Chambre et, par le fait même, pour la protection du public. Nous espérons que cette assiduité se poursuivra en 2007 et dans les années à venir.

// REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier chaleureusement tous les membres du comité des sections pour leur implication et leur intérêt à participer aux activités de la Chambre ; tous ont à cœur l'image et le respect de nos professions et nous en sommes fiers. Je voudrais aussi souligner leur rôle d'ambassadeur dans la vie régionale de la Chambre, ce qui nous assure un rapprochement de plus en plus important avec les membres. Merci et bon succès à tous dans la poursuite de vos objectifs.

Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.
Président du comité des sections

Le comité de réglementation a pour mandat d'assurer la qualité des règlements adoptés par la Chambre, tant sur le plan de leur conformité, aux orientations de la Chambre que sur le plan technique. Concrètement, cela signifie que le comité veille à ce que les règles mises en œuvre favorisent la réalisation de la mission de la Chambre.



Rapport de la responsable **du comité de réglementation**

Le comité peut entre autres examiner tout projet de règlement ou réviser tout règlement déjà existant et recommander au conseil d'administration qu'un tel règlement ou sa modification soit adopté et soumis au gouvernement pour approbation, le cas échéant. À la demande du conseil d'administration, le comité peut examiner des instruments tels que les autres règlements de la Chambre, des contrats, des politiques dont elle se dote ou des lois et règlements susceptibles d'avoir un effet appréciable sur la Chambre et sur ses membres.

Par exemple, le comité de réglementation a travaillé en étroite collaboration avec le comité de l'Institut de formation pour définir les modifications à apporter au *Règlement sur la formation continue obligatoire* afin d'en faire un outil encore plus adapté à la mission première de la Chambre, la protection du public.

Le comité de réglementation est constitué de quatre administrateurs de la Chambre, dont un responsable, ainsi que de la directrice des affaires juridiques et réglementaires.

Pour le comité de réglementation, l'année 2006 a été marquée par la présentation du nouveau *Règlement sur la formation continue obligatoire* et son entrée en vigueur le 30 novembre 2006.

Je remercie sincèrement tous les membres du comité de réglementation pour leur travail au cours de la dernière année. Au plaisir de collaborer avec vous en 2007.

Marie Vallée
Responsable du comité de réglementation



Le mandat du comité de gouvernance est de proposer des règles contribuant à doter la Chambre de la sécurité financière d'un conseil d'administration et de bureaux de direction des sections qui soient représentatifs, efficaces et éthiques. Tous les dossiers examinés par le comité de gouvernance portent sur des actions visant à soutenir le conseil d'administration dans le respect de sa mission et dans ses décisions touchant la gouvernance.

Rapport de la responsable **du comité de gouvernance**

// RAPPEL DES VALEURS DE LA CHAMBRE

En 2006, la Chambre a tenu à rappeler, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, les quatre valeurs auxquelles elle adhère : le leadership, l'intégrité, le professionnalisme et la transparence. Toute personne et tout organisme qui se respecte s'identifie à des valeurs qui lui sont chères et qui vont régir, la plupart du temps, ses décisions et ses actions. Un rappel s'imposait.

// AUTOÉVALUATION ET RISQUES DE LA CHAMBRE

Au cours de 2006, le comité de gouvernance s'est vu confier le mandat de réfléchir à l'opportunité de développer une formule d'autoévaluation du conseil d'administration et des comités dans le but de constamment améliorer leurs pratiques, compte tenu du rôle clé qu'ils jouent dans le fonctionnement et l'évolution de l'organisme. La performance du conseil d'administration tient à la capacité des administrateurs d'agir ensemble efficacement.

De plus, le comité a suggéré que la Chambre procède à une révision des différents risques qu'elle encourt dans le cadre de sa mission. Comprendre ces risques, leurs impacts potentiels et les mesures d'atténuation, voilà le projet que nous nous sommes donné.

// SITE INTERNET ET OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES AUX MEMBRES

Le comité de gouvernance s'est prononcé en 2006 sur la pertinence de revoir la prédominance que la Chambre accorde à la protection du public sur son site Internet. En ce sens, une refonte du site Internet a été prévue au plan d'exploitation de la Chambre, notamment, une page d'accueil permettra aux membres ainsi qu'au public de bien s'y retrouver.

Finalement, le comité a proposé au conseil d'administration de procéder à une analyse d'opportunité à l'égard d'une offre éventuelle de produits et services aux membres. Cette étude est présentement en cours.

// REMERCIEMENTS

En terminant, je remercie tous mes collègues du comité de gouvernance et du conseil d'administration pour leur travail remarquable en vue de faire de la Chambre l'organisme d'autoréglementation par excellence. Un merci tout particulier à M. Richard Pelletier, qui a été responsable du comité de gouvernance la première moitié de l'année 2006 et qui a géré la majeure partie des travaux dont vous avez pris connaissance dans les lignes précédentes.

Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C.
Responsable du comité de gouvernance

Le comité de vérification, finances et trésorerie a vu l'année 2006 se dérouler dans la foulée des activités de l'année précédente. En effet, le comité a poursuivi sur sa lancée d'une gestion rigoureuse des finances de la Chambre.

Pour une deuxième année consécutive, la Chambre a fini son exercice avec un surplus budgétaire. Ce surplus, de 657 205 \$ répond à une demande faite par les membres présents à l'assemblée générale de 2005 qui visait à doter la Chambre d'une réserve minimale afin d'obtenir une marge de manœuvre équivalente à environ trois à six mois de dépenses d'exploitation.

Rapport de la responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

// REVENUS ET DÉPENSES AUGMENTENT ÉGALEMENT

Les revenus ont augmenté de 19,40 % comparativement à ceux de 2005 pour atteindre 7 364 943 \$. Comme l'an dernier, cette hausse est principalement due à :

- l'augmentation des cotisations qui sont passées de 200 \$ à 204 \$;
- l'arrivée de nouveaux membres (de 29 334 au 31 décembre 2005 à 30 266 au 31 décembre 2006, une hausse de 3,17 %) ;
- la hausse des amendes imposées par le comité de discipline.

Nous notons une augmentation presque similaire des dépenses (19,84 %) en raison :

- des coûts de la campagne de publicité diffusée à l'automne à la radio, dans les médias imprimés et sur Internet ;
- de l'augmentation des dépenses du comité de discipline.

Aucune autre variation notable n'est à mentionner quant aux dépenses, grâce encore une fois au contrôle rigoureux qui a été maintenu dans la gestion financière de la Chambre.



// LA BDNI INFLUENCE UNE FOIS DE PLUS LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA CHAMBRE

En 2005, la Base de données nationales d'inscription (BDNI) avait influencé significativement les revenus reportés de la Chambre en raison d'un changement apporté au processus de facturation du renouvellement des inscriptions qui avait entraîné des rentrées de fonds importantes pour la Chambre.

La situation inverse s'est toutefois produite en 2006. En effet, plutôt que de facturer les inscriptions de 2007 à la fin de 2006 comme elle l'aurait fait par le passé, la BDNI a effectué les renouvellements au début de 2007, retardant ces rentrées pour la Chambre et diminuant ainsi considérablement nos revenus reportés, qui sont passés de 5 630 025 \$ en 2005 à 2 342 720 \$ en 2006. Il est cependant important de mentionner que ces revenus ne seront pas perdus car ils seront calculés dans les résultats de 2007.

Notons finalement que ce changement de date de facturation de la BDNI a eu pour effet de diminuer non seulement les comptes débiteurs mais aussi les placements de la Chambre puisque moins de liquidités étaient disponibles aux fins de placement.

// PLUS QUE DES CHIFFRES

Outre la gestion financière, différents dossiers ont occupé les membres du comité de vérification, finances et trésorerie au cours de la dernière année.

En 2005, le comité avait enclenché un processus de mise à jour de la politique d'achat qui s'est terminé en 2006 pour devenir *La Politique et les procédures d'achat et de paiement*. Cette politique avait tout simplement besoin d'être actualisée.

Durant cette dernière année, le comité s'est aussi attardé à la politique de placement qui bénéficiera, à son tour, d'une actualisation d'ici la fin de 2007.

// REMERCIEMENTS

Ces excellents résultats sont le fruit de la compétence de chacun des membres du comité et je tiens à les remercier dignement.

Merci également aux membres du personnel de la Chambre impliqués avec nous, en particulier M^{me} Nancy De Bruyn, directrice des services administratifs. Du fait de leur professionnalisme, la Chambre peut compter sur une saine gestion de ses finances.

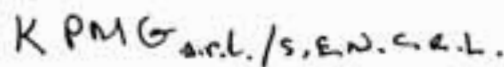
Lyne Gagné, MBA
Responsable du comité de vérification, finances et trésorerie

Rapport des vérificateurs aux membres

Nous avons vérifié le bilan de la Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») au 31 décembre 2006 ainsi que les états des résultats, des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre au 31 décembre 2006, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 9 février 2007

Bilan

31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

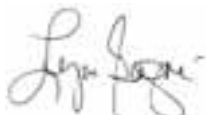
	2006	2005
ACTIF		
Actif à court terme :		
Espèces et quasi-espèces	2 013 108 \$	4 082 822 \$
Placements temporaires au coût, qui s'approche de la juste valeur marchande	894 838	862 373
Cotisations à recevoir des représentants	832 496	1 615 431
Autres débiteurs	365 422	182 289
Frais imputables au prochain exercice	53 249	44 278
	<u>4 159 113</u>	<u>6 787 193</u>
Immobilisations corporelles (notes 2 et 3)	700 156	178 783
	<u>4 859 269 \$</u>	<u>6 965 976 \$</u>
PASSIF ET ACTIFS NETS		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	699 287 \$	776 021 \$
Revenus reportés	2 342 720	5 630 025
	<u>3 042 007</u>	<u>6 406 046</u>
Avantages incitatifs relatifs au bail (note 3)	600 127	—
Actifs nets :		
Investis en immobilisations corporelles	700 156	178 783
Non affectés	516 979	306 147
Grevés d'une affectation d'origine interne (note 4)	—	75 000
	<u>1 217 135</u>	<u>559 930</u>
Engagements (note 5)		
Éventualités (note 6)		
	<u>4 859 269 \$</u>	<u>6 965 976 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Normand Caty, Pl. fin.
administrateur



Lyne Gagné, MBA
administrateur

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
REVENUS		
Cotisations	6 395 693 \$	5 524 391 \$
Formation	414 481	400 312
Greffe	380 652	177 480
Intérêts	173 616	66 136
Vérification préventive	501	582
	<hr/> 7 364 943	<hr/> 6 168 901
CHARGES		
Salaires et charges sociales	2 501 971	2 400 308
Procureur du syndic	716 518	452 316
Comité de discipline	606 959	440 198
Services professionnels externes	386 361	361 028
Formation	227 850	210 849
Redevances pour sections	90 608	93 104
Loyer et électricité (note 3)	314 927	296 168
Frais de gestion	162 276	156 940
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	117 460	154 081
Frais de déplacement	108 388	136 146
Publication, déduction faite des revenus y afférents	61 482	127 102
Allocations	72 931	77 139
Jetons des administrateurs et autres membres	80 564	115 224
Télécommunications et informatique	96 792	101 442
Fournitures de bureau et de papeterie	150 001	95 362
Créances irrécouvrables	158 856	66 915
Poste et messagerie	64 238	66 336
Assurance	57 963	54 257
Publicité et promotion	584 356	41 458
Communications	40 472	36 905
Location d'équipement de bureau	34 165	33 588
Frais de formation du personnel	21 919	27 847
Taxes et permis	18 321	16 442
Frais bancaires et financiers	16 342	15 653
Traduction	10 782	14 720
Entretien et réparations	5 236	5 582
	<hr/> 6 707 738	<hr/> 5 597 110
Excédent des revenus sur les charges	<hr/> 657 205 \$	<hr/> 571 791 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	Investis en immobilisations	Non affectés (déficit)	Affectation interne	Total 2006	Total 2005
Solde au début de l'exercice	178 783 \$	306 147 \$	75 000 \$	559 930 \$	(11 861) \$
Excédent des (charges sur les revenus) revenus sur les charges	(131 102) ⁽¹⁾	788 307	—	657 205	571 791
Acquisition d'immobilisations corporelles	652 475	(652 475)	—	—	—
Affectation d'origine interne (note 4)	—	75 000	(75 000)	—	—
	700 156 \$	516 979 \$	— \$	1 217 135 \$	559 930 \$

⁽¹⁾ Représente l'amortissement.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2006, avec chiffres correspondants de 2005

	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Excédent des revenus sur les charges	657 205 \$	571 791 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	131 102	154 081
Amortissement de l'avantage incitatif relié aux améliorations locatives	(13 642)	—
Amortissement de la dépense de loyer sur la durée du bail	125 891	—
Amortissement de l'avantage incitatif relié à la dépense du loyer	(10 198)	—
	890 358	725 872
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation :		
Placements temporaires	(32 465)	(20 538)
Débiteurs	599 802	183 018
Frais imputables au prochain exercice	(8 971)	1 273
Créditeurs et charges à payer	(76 734)	18 533
Revenus reportés	(3 287 305)	2 072 956
	(1 915 315)	2 981 114
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Avantages incitatifs relatifs au bail	498 076	—
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(652 475)	(87 291)
(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	(2 069 714)	2 893 823
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	4 082 822	1 188 999
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	2 013 108 \$	4 082 822 \$
Constituées de :		
Encaisse	347 864 \$	841 687 \$
Placements - marché monétaire	1 665 244	3 241 135
	2 013 108 \$	4 082 822 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006

La Chambre de la sécurité financière (la « Chambre ») a été constituée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, sanctionnée le 20 juin 1998 par le gouvernement du Québec. La Chambre a pour mission principale d'assurer la protection du public en maintenant la discipline et en veillant à la formation et à la déontologie de ses membres.

Le 11 décembre 2002, le projet de loi 107, *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, a été adopté et sanctionné. La nouvelle loi reconnaît la Chambre en lui octroyant le statut d'organisme d'autoréglementation. De plus, la Chambre est responsable de sa cotisation de même que de l'élection de ses administrateurs.

Les présents états financiers excluent les activités des sections de la Chambre.

1. Principales conventions comptables

a) Constatation des revenus

L'Autorité des marchés financiers tient le registre central des représentants, facture et perçoit, pour le compte de la Chambre, les cotisations et les taxes applicables.

Ces cotisations sont comptabilisées sur base d'exercice. Les montants perçus et non perçus pour la période suivant la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de revenus reportés.

b) Placements

Les placements échéant en deçà d'un an sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont établies au prix coûtant. L'amortissement est déterminé selon les méthodes et les périodes ou taux suivants :

Élément d'actif	Méthode	Taux - période
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	36 mois
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

d) Espèces et quasi-espèces

La Chambre considère que ses dépôts en banque et ses placements dans le marché monétaire, rachetables en tout temps, constituent des espèces et quasi-espèces.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui touchent les éléments d'actif et de passif présentés, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges présentés pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006

2. Immobilisations corporelles

			2006	2005
	Prix coûtant	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel informatique et logiciels	1 907 324 \$	1 732 427 \$	174 897 \$	143 942 \$
Mobilier et équipement	363 501	270 183	93 318	34 841
Améliorations locatives	495 246	63 305	431 941	—
	2 766 071 \$	2 065 915 \$	700 156 \$	178 783 \$

3. Avantages incitatifs relatifs au bail

Au cours de l'exercice, la Chambre a signé le bail au 300, rue Léo-Pariseau - Place du Parc pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 janvier 2017. Des avantages incitatifs relatifs au bail ont été accordés à la Chambre, incluant des mois de loyer gratuits, le remboursement des coûts reliés aux améliorations locatives, ainsi qu'une allocation de déménagement.

Les avantages incitatifs relatifs au bail comptabilisés en 2006 totalisent 623 967 \$ et sont amortis sur la durée du bail. Au cours de l'exercice, 10 198 \$ ont été amortis à l'encontre de la dépense de loyer et 13 642 \$ à l'encontre de l'amortissement des améliorations locatives.

4. Actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne

Au cours de l'exercice, les fonds affectés d'origine interne, au montant de 75 000 \$, ont été réalloués aux actifs nets non affectés, suite au déménagement de la Chambre dans de nouveaux locaux.

5. Engagements

La Chambre s'est engagée jusqu'en 2017, en vertu de contrats de location-exploitation, à verser des loyers totaux de 3 692 056 \$ pour la location des lieux occupés par ses bureaux ainsi que 67 382 \$ pour des équipements de bureau.

Les loyers minimums s'établissent comme suit pour les cinq prochains exercices :

2007	352 523 \$
2008	352 523
2009	352 523
2010	340 961
2011	363 041

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2006



6. Éventualités

Au cours des exercices antérieurs, des poursuites en dommages et intérêts ont été intentées contre la Chambre, et ont toujours cours, pour une somme totalisant approximativement 3,5 millions de dollars. Les assureurs de la Chambre, sous certaines conditions, ont accepté de prendre fait et cause de cette dernière à l'égard de ces poursuites, bien qu'une portion de ces réclamations ne soit pas couverte selon les termes et conditions de la police d'assurance responsabilité. De l'avis de la direction, il est pour le moment impossible d'évaluer l'issue de ces affaires. Par conséquent, aucune provision n'est incluse dans les états financiers de l'exercice relativement à la perte éventuelle pouvant découler de ces poursuites. Toute perte serait comptabilisée dans l'exercice où elle surviendrait.

7. Instruments financiers

a) Juste valeur

La valeur comptable des espèces et quasi-espèces, des placements temporaires, des cotisations à recevoir des représentants, des autres débiteurs et créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné que ces éléments viennent à échéance à court terme.

b) Risque de crédit

La Chambre encourt des risques de crédit associés aux débiteurs. La Chambre évalue la condition financière de ses clients et représentants sur une base continue.

8. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de 2005 ont été réagencés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2006.



Titres A.V.A. et A.V.C. décernés en 2006

Les titres A.V.A. et A.V.C. sont une propriété exclusive de la Chambre de la sécurité financière et sont assujettis au *Règlement sur les titres d'assureur-vie agréé et d'assureur-vie certifié*. En 2006, le titre A.V.A. a été accordé à 17 professionnels et le titre A.V.C. à 14 professionnels.

// ASSUREURS-VIE AGRÉÉS (A.V.A.)

Michel Champagne, A.V.A., Montréal // Yohan Dallaire, A.V.A., Saguenay-Lac-Saint-Jean
// Francine Dion, A.V.A., Montréal // Luc Dubé, A.V.A., Laval // Khalid El Adlani, A.V.A.,
Laval // Alain Fecteau, A.V.A., Drummond-Arthabaska // Daniel Garand, A.V.A., Drummond-
Arthabaska // Yvan Hémond, A.V.A., Estrie // Steeve Lachance, A.V.A., Québec // Danielle
Larouche, A.V.A., Québec // Serge Laurin, A.V.A., Richelieu-Longueuil // France Leroux, A.V.A.,
Lanaudière // Pascal Liboiron, A.V.A., Montréal // Sabrina Manera, A.V.A., Québec // Lucie
Martineau, A.V.A., Québec // Caroline Thibault, A.V.A., Richelieu-Longueuil // Jonac Verty,
A.V.A., Laval

// ASSUREURS-VIE CERTIFIÉS (A.V.C.)

Éric Baltès, A.V.C., Lanaudière // Nicole Bernard, A.V.C., Haute-Yamaska // Jean-Guy
Bouchard, A.V.C., Saguenay-Lac-Saint-Jean // Carole Brodeur, A.V.C., Richelieu-Longueuil //
Denis Donckerwolcke, A.V.C., Sud-Ouest du Québec // René Garneau, A.V.C., Richelieu-Longueuil
// Lise Gauthier, A.V.C., Rouyn-Noranda // Geneviève Hincq, A.V.C., Drummond-Arthabaska
// Pierre Nantel, A.V.C., Richelieu-Longueuil // Julie Roy, A.V.C., Abitibi-Est // Brian Sargent,
A.V.C., Richelieu-Longueuil // Larbi Ouazzani Touhami, A.V.C., Montréal // Nadia Veillette, A.V.C.,
Laurentides // Richard Viau, A.V.C., Laval

Collège électoral

Le collège électoral de la Chambre de la sécurité financière se compose des membres de son conseil d'administration, des membres des bureaux de direction de chacune de ses 20 sections et de leurs délégué(e)s.

// ABITIBI-EST

Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin., président // Christian Emond, v.-p. communications // Julie Roy, A.V.C., Pl. fin., v.-p. formation // Hélène Tanguay, A.V.C., secrétaire-trésorière // Yves Caron, A.V.C., resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Denise Dumont, administratrice // Richard Gilbert, A.V.A., administrateur // Julie Laprise-Gélinas, administratrice // Louiselle Alain, déléguée // Pierre Bienvenue, Pl. fin., délégué // Guy Bossé, A.V.C., délégué // Yves Crépeau, A.V.C., délégué // Jean-Sébastien Gilbert, délégué

// BAS-ST-LAURENT-GASPÉSIE-LES ILES

Sylvain Croft, A.V.C., président // Sandra Giasson, v.-p. communications // Réjean Bernatchez, A.V.C., v.-p. formation // Pierre Deshaies, v.-p. formation // Christian Charrette, Pl. fin., secrétaire-trésorier // Raymonde Ross, secrétaire // Christiane Deschênes, administratrice // Yvon Dionne, administrateur // Gilles Bernier, A.V.C., délégué // James Meagher, délégué // Johanne Noël, déléguée // Marie-Ève Rousseau, déléguée // Danielle Thivierge, A.V.C., déléguée

// BEAUCE-AMIANTE

Simon Loubier, A.V.C., président // Marquis Roy, v.-p. communications // Marcel Breton, A.V.C., Pl. fin., v.-p. formation // Julie Morin, secrétaire // Micheline Beaulne, trésorière // Reynald Gilbert, A.V.C., resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Gérard Lessard, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Pascale Leblond, resp. fibrose kystique // Marc L. Castonguay, A.V.A., administrateur // France Grenier-Boilard, administratrice // Côte Simard, Pl. fin., administrateur // Alexandre Cloutier, délégué // Line Ferland, A.V.A., Pl. fin., déléguée // Christiane Gagné-Poulin, déléguée // Dominic Thériault, délégué // Yvan Trépanier, délégué

// DRUMMOND-ARTHABASKA

Micheline Ouellette, présidente // France Beaudry, Pl. fin., v.-p. communications // Avik Caron, v.-p. formation // Marie Blais, Pl. fin., secrétaire-trésorière // Jeanne Senneville, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Jerry Jeanson, A.V.C., Pl. fin., administrateur // Guillaume Tardif, administrateur // Hélène Thiffault, administratrice // Sonia Fournier, déléguée // Geneviève Hincq, A.V.C., déléguée // Guillaume Landry, délégué // Claude Nadeau, Pl. fin., délégué // Yvon Neveu, Pl. fin., délégué

// DUPLESSIS

Gaétan Simard, président // Lynda Plante, v.-p. communications // Jacques Côté, Pl. fin., v.-p. formation // Magali Cusin, A.V.C., secrétaire-trésorière // Lise Lavoie-Blackburn, resp. fibrose kystique // Fernand Lévesque, A.V.C., resp. fibrose kystique // Nadine Boudreau, administratrice // Alain Arsenault, Pl. fin., délégué // Claude Boissé, délégué // Hélène Chouinard, déléguée // Michel Gignac, délégué // Charlotte Mercier, Pl. fin., déléguée

// ESTRIE

Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin., présidente // Daniel Bégin, A.V.A., Pl. fin., président du conseil // Bruno Therrien, Pl. fin., v.-p. communications // Éline Saint-Onge, A.V.A., Pl. fin., v.-p. formation // Pierre Talbot, A.V.C., secrétaire-trésorier // Denis Janelle, A.V.A., Pl. fin., secrétaire // Jean-Paul Allard, A.V.A., Pl. fin., resp. fibrose kystique // Frédéric Moreault, administrateur // Alain C. Roy, A.V.C., Pl. fin., administrateur // Sylvain Beauséjour, A.V.C., délégué // Éric Bolduc, délégué // André Chicoine, A.V.C., délégué // Alain Côté, A.V.C., Pl. fin., délégué // Francis Gagnon, A.V.C., Pl. fin., délégué // David Lapp, A.V.C., délégué // Gilles Leblanc, délégué // Hélène Lemieux, déléguée // Normand Santerre, délégué // Marcel Toulouse, A.V.C., délégué

Collège électoral

// GRANDE-MAURICIE

Pierre Rocheleau, président // Sylvain Boisclair, A.V.C., v.-p. communications // André Lavergne, Pl. fin., v.-p. communications // Réal Grand'Maison, v.-p. formation // Raymond Yelle, v.-p. formation // Pierre Noury, A.V.C., secrétaire-trésorier // Martin Davidson, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Hélène Chabot, resp. fibrose kystique // Jean Lortie, resp. fibrose kystique // Gilles Cloutier, Pl. fin., administrateur // Michel Bellerose, délégué // Maxime Boucher, délégué // Daniel Daguerre, A.V.C., Pl. fin., délégué // France Guillemette, déléguée // Gaétan Huard, A.V.A., Pl. fin., délégué // Louis-Frédéric Huard, délégué // Sylvie Mayer, déléguée // Normand Morasse, délégué // Martin Pothier, A.V.C., délégué

// HAUTE-YAMASKA

Maxime Lamoureux, président // Gilles Sénéchal, A.V.C., Pl. fin., v.-p. communications // Pauline Hébert, A.V.C., v.-p. formation // Michel Gagnon, A.V.C., Pl. fin., secrétaire-trésorier // Pierre Daviau, A.V.C., resp. fibrose kystique // Pierrôt Arpin, A.V.A., Pl. fin., administrateur // Marcel Cabana, administrateur // Jean-François Duquette, A.V.C., Pl. fin., administrateur // Chantal Néron, Pl. fin., administratrice // Nicolas Yvon, Pl. fin., administrateur // Gérald Banville, délégué // Éric Bouthillette, délégué // Jonathan St-Amand, délégué // Steve Whitney, délégué // André Yvon, Pl. fin., délégué

// LANAUDIÈRE

René Guertin, Pl. fin., président // Sylvie Larouche, A.V.C., Pl. fin., v.-p. communications // Jacques Fortier, A.V.A., Pl. fin., v.-p. formation // Françoise Lambert-Laporte, secrétaire-trésorière // Denise Fortier, A.V.C., secrétaire // Roch Tremblay, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Suzanne Thibault, resp. fibrose kystique // Richard Desfosses, administrateur // Michel Poulos, administrateur // René Sigouin, administrateur // Éric Baltès, A.V.C., Pl. fin., délégué // Alexandre Blackburn, délégué // Jean-François Clément, délégué // Daniel Gauthier, A.V.C., délégué // Lise Lambert, déléguée // Daniel Landry, A.V.C., délégué // Jacques Larose, délégué // François Moïse, délégué // Louis Rouleau, A.V.A., Pl. fin., délégué // Éric Taillon, délégué

// LAURENTIDES

Ginette Boivin, A.V.C., présidente // Nicole Roy, A.V.C., présidente du conseil // Diane Bertrand, Pl. fin., v.-p. communications // Célyne Prévost, v.-p. formation // Pierre Locas, A.V.C., secrétaire-trésorier // Julie Darveau, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Suzanne Sabourin, resp. fibrose kystique // Winston Chin, administrateur // Robin W. De Celles, A.V.A., Pl. fin., administrateur // Éric Locas, administrateur // Patrice Lortie, administrateur // Robert Archambault, A.V.A., délégué // Christian Bergeron, A.V.C., Pl. fin., délégué // Robert Chartrand, A.V.C., Pl. fin., délégué // Normand Lajoie, délégué // Claude Lortie, Pl. fin., délégué // Alain Moreau, A.V.C., Pl. fin., délégué // Bernard Morel, délégué // Lisa Pennampede, A.V.C., déléguée // Mario Richard, A.V.A., Pl. fin., délégué // Jacques Thibault, délégué

// LAVAL

Guy Aubin, A.V.C., président // Luc Joseph Ivanhoé Dugas, président du conseil // Carole Baril, Pl. fin., v.-p. communications // Martin Poirier, v.-p. formation // André Pavan, A.V.C., secrétaire-trésorier // Jimmy Miron, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Hekmat Haik, A.V.C., Pl. fin.,



resp. fibrose kystique // **Éric Charbonneau**, administrateur // **Jean Sauvé**, administrateur // **Jonac Verty**, A.V.A., Pl. fin., administrateur // **Gisèle Balthazard**, A.V.A., déléguée // **Guy Daigle**, délégué // **Germain Deschênes**, A.V.A., délégué // **Michel Forget**, délégué // **Abderraouf Ghali**, délégué // **Hélène Hardy**, Pl. fin., déléguée // **Michel Lalumière**, délégué // **Roger Lavigne**, A.V.C., délégué // **Albert Limoges**, délégué // **Pauline Thibeault**, A.V.C., déléguée

// MANICOUAGAN

Gilbert Tremblay, président // **Philippe Lévesque**, v.-p. communications // **Jacques Barriault**, A.V.C., v.-p. formation // **Josée Michaud**, secrétaire-trésorière // **Pascal Lévesque**, Pl. fin., resp. fibrose kystique // **Gilles Beaulieu**, A.V.C., administrateur // **Romain Tremblay**, administrateur // **Lionel Cormier**, délégué // **Richard Lamy**, délégué // **Maurice Lefrançois**, délégué // **Géralda Ouellet**, déléguée // **Sylvie Savard**, déléguée

// MONTRÉAL

René Auger, président // **Franco Mignacca**, Pl. fin., v.-p. communications // **Yvon Pilon**, v.-p. formation // **Norma Mackarous**, secrétaire-trésorière // **Jean Rames Joseph**, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // **Pauline Haddad**, A.V.A., Pl. fin., resp. fibrose kystique // **Mario Angelopoulos**, délégué // **William Bliss**, A.V.A., Pl. fin., délégué // **Hugues Boursiquot**, délégué // **Sylvie Caron**, Pl. fin., déléguée // **Claude Chauret**, Pl. fin., délégué // **Rochelle Terri Cherney**, déléguée // **Marie Chevalier**, A.V.C., déléguée // **Lyne Delisle-Arseneault**, déléguée // **Georges Dussault**, délégué // **Colette Gagné**, déléguée // **Dianne Gervais**, déléguée // **Mario Claude Guérin**, Pl. fin., délégué // **Annie Ho**, déléguée // **Lynn Kofman-Haimen**, A.V.A., Pl. fin., déléguée // **Maryna Koretska**, déléguée // **Denis Lapointe**, Pl. fin., délégué // **Sylvie Leblond**, déléguée // **Danielle Leconte**, Pl. fin., déléguée // **Michel Lefebvre**, Pl. fin., délégué // **Cécile Lussier**, A.V.C., déléguée // **Denys Markoff**, délégué // **Ana Mikova**, déléguée // **Donald Murphy**, délégué // **Micheline Rioux**, A.V.A., Pl. fin., déléguée // **André Roy**, délégué // **Michael Richard Savelson**, Pl. fin., délégué // **Farid Shawki**, délégué // **Elizabeth Simoes**, déléguée // **Angela Skafidas**, déléguée // **Peter Witkowski**, Pl. fin., délégué

// OUTAOUAIS

Robert Gingras, président et v.-p. communications // **Éric Monfils**, resp. de la formation // **Luc Savage**, Pl. fin., trésorier // **Yves Guillot**, A.V.C., secrétaire // **François Gagnon**, Pl. fin., administrateur // **Claude Gauthier**, Pl. fin., administratrice // **Richard Walsh**, A.V.C., administrateur // **Éric Beauchesne**, délégué // **Yvon Charlebois**, A.V.C., délégué // **Yannick Hay**, A.V.C., déléguée // **Pierre Lamarche**, délégué // **Pascal Leduc**, A.V.A., délégué // **Anne Parisien**, déléguée // **Denis Robertson**, A.V.A., Pl. fin., délégué // **Jean-Robert Robitaille**, délégué // **Nathalie Terreault**, A.V.C., déléguée // **Marcel Villeneuve**, A.V.A., délégué

// QUÉBEC

Lisette Beaudry, présidente // **Johanne Boily**, Pl. fin., v.-p. communications // **Alain Rivard**, v.-p. formation // **Sylvie Caron**, secrétaire-trésorière // **Louise Tremblay**, resp. fibrose kystique // **Daniel Hervé Atangana Messana**, administrateur // **Sébastien Bérard**, Pl. fin., administrateur // **René Boutin**, Pl. fin., administrateur // **Marie Côté-Pérusse**, administratrice // **Jean-Pierre Durand**, A.V.C., Pl. fin., administrateur // **Francis Gauthier**, administrateur // **Dominique Rochette**, administratrice // **René Belzile**, A.V.A., délégué // **Rémy-Pierre Boisvert**, Pl. fin., délégué // **Guy Boudreault**, A.V.A., Pl. fin., délégué // **Lyvan Caillouette**, A.V.C., délégué // **Robert Chamberland**, A.V.A., Pl. fin., délégué // **Jean-Claude Côté**, délégué // **Lucie Couture**, Pl. fin., déléguée // **Valéry Fournier**, A.V.A., Pl. fin., déléguée // **Lyne Francoeur**, déléguée // **Martin Gariépy**, Pl. fin., délégué // **Renée Gilbert**, déléguée // **Édouard Goulet**, délégué // **Marc-André Imbeault**, Pl. fin., délégué // **Jacques Labrecque**, A.V.C., délégué // **Donald Lévesque**, Pl. fin., délégué // **Mario Malouin**, A.V.C., Pl. fin., délégué // **Michelle Perreault**, A.V.C., Pl. fin., déléguée // **Ghislain Pouliot**, Pl. fin., délégué // **Patrice Savard**, délégué // **Sammy Zakem**, délégué

// RICHELIEU-LONGUEUIL

Luc Daigneault, président // Albert Audet, v.-p. communications // Yves Therrien, v.-p. formation // Frédéric Comptour, secrétaire-trésorier // Roger Bilodeau, Pl. fin., resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Claire-Andrée Lavoie, resp. fibrose kystique // Guy Dubé, administrateur // Jean Létourneau, A.V.A., Pl. fin., administrateur // Marylène Lewis, administratrice // Habib Ranni, A.V.C., administrateur // Dominique Richer, administrateur // Michel Rivest, A.V.A., administrateur // Jocelyn Ahier, Pl. fin., délégué // Dorothee Bouvier, déléguée // Yvan Cartier, délégué // Denis Cyr, A.V.C., Pl. fin., délégué // Bertrand de Cardaillac, délégué // Mylène Desjardins, déléguée // Odney Estimé, délégué // Yvon Fortin, A.V.A., Pl. fin., délégué // Michèle Frenette, déléguée // Chantal Houle, déléguée // Luc Langlois, délégué // Michel Longpré, Pl. fin., délégué // Daniel Moga, délégué // Martine Pellerin, déléguée // Sylvie Perrier, déléguée // Louis-Simon Resther, délégué // Doris Sénécal, A.V.A., Pl. fin., délégué // Monique Sénécal, A.V.C., déléguée // Louis-Roger Valiquette, délégué // Marius Zanellato, délégué

// RIVIÈRE-DU-LOUP

Louise Tremblay, Pl. fin., présidente // Denis Courbron, Pl. fin., v.-p. communications // Ghislain Côté, v.-p. formation // Gilles Pellerin, Pl. fin., v.-p. formation // Michel Lavoie, secrétaire-trésorier // Linda Castonguay, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Roberto Dionne, Pl. fin., administrateur // Henri Belley, délégué // Claude Boucher, délégué // Gilles Dionne, délégué // Rino Gagnon, délégué // Ghislain Morin, A.V.C., délégué

// ROUYN-NORANDA

Gaétan Tremblay, président // Dwight Gauthier, président du conseil // Monique Bergeron, Pl. fin., v.-p. communications // Claude Marchand, v.-p. formation // Mario Sabourin, A.V.C., secrétaire-trésorier // Luc Bilodeau, administrateur // Denys Dionne, administrateur // Roger Gauthier, administrateur // Pierre Godbout, A.V.C. administrateur // Ghislaine Bélanger, déléguée // André Belzil, A.V.A., Pl. fin., délégué // Jean-Luc Bettey, délégué // Éric Boucher, délégué // Chantal Paquette, déléguée

// SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Martine Mercier, présidente // Stéphane Arseneault, A.V.C., Pl. fin., v.-p. communications // Hugues Beaulieu, v.-p. formation // Martin Caron, secrétaire-trésorier // Martine Langevin, resp. prix Victor-Dumais et G.J.-Laforte // Daniel Bouchard, Pl. fin., resp. fibrose kystique // Mario Brassard, administrateur // Steeve White, A.V.C., administrateur // Johanne Bouchard, déléguée // Carmen Boulianne, A.V.C. déléguée // Pascal Côté, délégué // Nicole Dubé, déléguée // Pierre Forest, A.V.A. délégué // Frédéric Julien, délégué // Audrey Lemieux, déléguée // Caroline Pagé, A.V.A., Pl. fin., déléguée // Jean-François Perron, Pl. fin., délégué // Jacques Rondeau, Pl. fin., délégué

// SUD-OUEST DU QUÉBEC

Gaétan Meloche, A.V.C., président // Stéphane Goyette, v.-p. communications // Carol Faust, v.-p. formation // Michel Gendron, secrétaire-trésorier // Laurence Boucher, A.V.C., administratrice // Chantal Dupont, administratrice // Jacques Lapierre, Pl. fin., administrateur // Marc-André Legault, administrateur // Pierre Rodier, administrateur // Jean-Pierre Sylvestre, administrateur // Nicole Dallaire-Cloutier, déléguée // Joanne Brisson Dumouchel, A.V.C., déléguée // Robert A. Faust, A.V.A., délégué // Carol Gauthier, A.V.A., Pl. fin., délégué // Andrée Provost-Vincent, déléguée

Les comités

// COMITÉ DE DISCIPLINE

M^e François Folot, président // M^e Guy Cournoyer, vice-président // M^e Janine Kean, présidente suppléante // M^e Guy Marcotte, président suppléant // Gaétan Albert, A.V.C. // Robert Archambault, A.V.A. // Albert Audet // Sophie Babeux // Gisèle Balthazard, A.V.A. // Michèle Barbier, A.V.A. // Chantal Beaudoin // Pierre Beaugrand, A.V.A. // Guy Blackburn, A.V.C. // Philippe Bouchard // Jocelyn Boucher, A.V.C. // René Boutin // Serge Bujold // Robert Chamberland // Alain Côté, A.V.C. // Michel Cotroni, A.V.A. // Pierre Décarie // Jacques Denis, A.V.A. // Michèle Derome // Lynn Déry // Yvan Déry, A.V.C. // Shirtaz Dhanji, A.V.A. // Silvie Di Pietro // Michel Dyotte, A.V.C. // François Faucher // Alain Folco // Marcel Fortier // Yvon Fortin, A.V.A. // Gilles C. Gagné, A.V.C. // Carmel Gagnon, A.V.A. // Yannick Hay, A.V.C. // Normand Joly // Émile Lanteigne, A.V.A. // Nicol Lapointe // Max Harry Laredo // Pierre Larose, A.V.A. // Gilles Lavoie // Gaétan Magny // Michel Maheu // Bernard Meloche // Jean Ménard, A.V.C. // Micheline Normandin Langlois // Claude Ouellette // Ginette Racine, A.V.C. // Kaddis Sidaros, A.V.A. // Réjean Talbot, A.V.C. // Felice Torre, A.V.A. // Claude Trudel, A.V.A.

// COMITÉ DE L'INSTITUT DE FORMATION

Clément Blais, responsable // Guy Aubin, A.V.C. // France Beaudry, Pl. fin. // Benoit Lizée, Adm.A. // François Moïse

// COMITÉ DE LA RELÈVE

Diane Cinq-Mars, A.V.C., responsable // France Beaudry, Pl. fin. // Richard Gilbert, A.V.A. // François Moïse // Normand Morasse // Louis Rouleau

// COMITÉ DES SECTIONS

Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin., président du comité // Guy Aubin, A.V.C. // René Auger // Lisette Beaudry // Ginette Boivin, A.V.C. // Sylvain Croft, A.V.C. // Luc Daigneault // Robert Gingras // René Guertin, Pl. fin. // Maxime Lamoureux // Simon Loubier, A.V.C. // Gaétan Meloche, A.V.C. // Martine Mercier // Micheline Ouellette // Diane Préfontaine, A.V.C., Pl. fin. // Pierre Rocheleau // Gaétan Simard // Gaétan Tremblay // Gilbert Tremblay // Louise Tremblay, Pl. fin.

// COMITÉ DE RÉGLEMENTATION

Marie Vallée, responsable // Gérard Chagnon, Pl. fin. // Benoit Lizée, Adm.A. // Yves Rochefort, A.V.A., Pl. fin.

// COMITÉ DE GOUVERNANCE

Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C., responsable // Clément Blais // Diane Cinq-Mars, A.V.C. // Lyne Gagné, MBA // Pierre Gilbert // Richard Pelletier // Alain Poirier // Gilbert Tremblay

// COMITÉ DE VÉRIFICATION, FINANCES ET TRÉSORERIE

Lyne Gagné, MBA, responsable // Marie-Claire M. Bergeron, A.V.C. // Jean-Pierre Laliberté // Gaétan Meloche, A.V.C. // Guylaine Vachon

// COMITÉ DE GESTION

Luc Labelle, M.Sc., vice-président exécutif // M^e Marie Elaine Farley, LL. B., directrice des affaires juridiques et réglementaires // Lise Provost, B.Sc., M.Éd., directrice des communications // Léna Thibault, syndic // M^e Micheline Rioux, A.V.A., Pl. fin., syndic adjoint // Nathalie Lajeunesse, directrice de la formation // Nancy De Bruyn, directrice des services administratifs

Profil des membres – 2006

(au 31 décembre 2006)

// NOMBRE DE REPRÉSENTANTS SELON LE SEXE, LA LANGUE ET L'ÂGE

Nombre total de représentants : 30 266

		Représentants	%
Sexe	hommes	14 391	49,1 %
	femmes	15 875	54,1 %
		30 266	
Langue	français	25 940	88,4 %
	anglais	4 326	14,7 %
		30 266	
Âge	30 ans ou moins	5 360	18,3 %
	entre 31 et 40 ans	7 729	26,3 %
	entre 41 et 50 ans	10 564	36,0 %
	entre 51 et 60 ans	5 106	17,4 %
	61 ans ou plus	1 262	4,3 %
	n.d.	245	0,8 %
		30 266	
Âge moyen		45	

// NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR DISCIPLINE

Disciplines	Représentants	%
Courtage en épargne collective	22 191	49,5 %
Planification financière	4 669	10,4 %
Assurance de personnes	12 133	27,1 %
Assurance collective de personnes	4 932	11,0 %
Courtage en plans de bourses d'études	858	1,9 %
Courtage en contrats d'investissement	42	0,1 %

Note : Un représentant peut exercer plus d'une discipline.

// NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR CUMUL DE DISCIPLINES

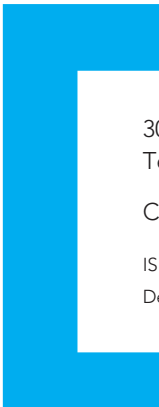
Disciplines	Représentants	%
Une discipline	20 208	66,77 %
Deux disciplines	6 682	22,08 %
Trois disciplines	2 293	7,58 %
Quatre disciplines	1 035	3,42 %
Cinq disciplines	45	0,15 %
Six disciplines	3	0,01 %

// NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR SECTION ET RÉPARTITION SELON LE SEXE

Sections	Représentants total	Femmes		Hommes	
		Nbre	%	Nbre	%
Abitibi-Est	262	155	59,2 %	107	40,8 %
Bas-St-Laurent- Gaspésie- Les Iles	741	395	53,3 %	346	46,7 %
Manicouagan	109	77	70,6 %	32	29,4 %
Laval	1 784	882	49,4 %	902	50,6 %
Drummond-Arthabaska	706	384	54,4 %	322	45,6 %
Haute-Yamaska	889	558	62,8 %	331	37,2 %
Laurentides	1 891	1 067	56,4 %	824	43,6 %
Lanaudière	1 778	1 068	60,1 %	710	39,9 %
Montréal	6 145	2 787	45,4 %	3 358	54,6 %
Duplessis	106	69	65,1 %	37	34,9 %
Outaouais	2 119	899	42,4 %	1 220	57,6 %
Québec	4 320	2 242	51,9 %	2 078	48,1 %
Richelieu-Longueuil	3 854	2 077	53,9 %	1 777	46,1 %
Rivière-du-Loup	351	217	61,8 %	134	38,2 %
Rouyn-Noranda	258	162	62,8 %	96	37,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 032	611	59,2 %	421	40,8 %
Estrie	1 142	632	55,3 %	510	44,7 %
Beauce-Amiante	755	448	59,3 %	307	40,7 %
Grande-Mauricie	1 054	582	55,2 %	472	44,8 %
Sud-Ouest du Québec	970	563	58,0 %	407	42,0 %
	30 266	15 875		14 391	

// NOMBRE DE REPRÉSENTANTS PAR GROUPE D'ÂGES SELON LA DISCIPLINE

	Moins de 30 ans	31 à 40 ans	41 à 50 ans	51 à 60 ans	61 ans ou plus	n.d.	Total	Âge moyen
Courtage épargne coll.								
Représentants	3 982	5 920	8 334	3 396	461	98	22 191	43,7
%	8,9 %	13,2 %	18,6 %	7,6 %	1,0 %	0,2%	49,5 %	
Plan. financière								
Représentants	358	1 418	2 000	744	102	47	4 669	45,5
%	0,8 %	3,2 %	4,5 %	1,7 %	0,2 %	0,1%	10,4 %	
Assurance de personnes								
Représentants	1 793	2 626	3 566	2 927	1 075	146	12 133	47,1
%	4,0 %	5,9 %	8,0 %	6,5 %	2,4 %	0,3%	27,1 %	
Ass. coll. de personnes								
Représentants	204	961	1 751	1 517	440	59	4 932	50,3
%	0,5 %	2,1 %	3,9 %	3,4 %	1,0 %	0,1%	11,0 %	
Courtage plans bourses								
Représentants	111	211	259	207	64	6	858	46,9
%	0,2 %	0,5 %	0,6 %	0,5 %	0,1 %	0,0%	1,9 %	
Courtage contrats invest.								
Représentants	2	11	15	11	3	0	42	48,6
%	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0%	0,1 %	



300, rue Léo-Pariseau, 26^e étage, Montréal (Québec) H2X 4B8
Téléphone : 514 282-5777 // 1 800 361-9989 // Télécopieur : 514 282-2225

Courriel : renseignements@chambresf.com // www.chambresf.com

ISBN 978-2-921432-42-9

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.